

## **COMPTE-RENDU**

### **Session d'information de la Ville de Belle-Baie**

**TENUE : 28/11/2023 à 18 h 30**

Présence :

**Présents / présentes :**

**D. Guitard, maire  
R. Arseneau, conseiller  
A. Bard-Lavigne, conseillère  
O. Dilhac, conseiller  
C. Doucet, conseiller  
G. Frenette, conseiller  
M. Larivière, conseillère  
A. Noël, conseillère  
J. Olivier, conseiller**

**P. Fongemie, directeur général  
W. St-Laurent, greffière municipale  
D. Boudreau, greffière adjointe  
M. Courtin, directrice des services administratifs et initiatives corporatives  
M.-A. Godin, directeur des services aux citoyens  
B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique**

**Absents / Absentes :**

**J.-G. Grant, maire suppléant**

---

## **1. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'a été déclaré.

## **2. DEMANDES CITOYENS**

### **2.1. Demande de commandite**

Le directeur des services aux citoyens informe les membres présents que la municipalité a reçu une demande de commandite, du groupe de balle rapide, Les 4 Chevaliers.

Le groupe désire faire un levé de fonds pour des organismes locaux et demande, à la municipalité, une contribution en nature ainsi qu'un don en argent.

Les membres du conseil sont d'accord que le groupe utilise le champ de balle rapide, secteur Petit-Rocher, pour cet évènement.

La demande de dons en argent sera évaluée par le comité de dons et subvention.

### **2.2. Traverse piéton**

Le directeur des services aux citoyens fait le point sur une demande reçue de deux entreprises locales qui demandent une traverse piéton. Le directeur des services aux citoyens demande une directive du conseil dans cette affaire.

Après discussion, les membres du conseil conviennent de solliciter les services d'un professionnel, pour faire l'analyse des besoins de travers de piétons et de feux de circulation dans la Municipalité de Belle-Baie.

La greffière enverra une lettre de suivis aux deux demandant.

### **2.3. Feux de circulation**

Cette demande est englobée avec discussion du point 2.2

La greffière enverra une lettre de suivi au demandant.

## **3. ÉQUIPE ADMINISTRATIVE**

### **3.1. Soumission - ordures**

Le directeur général fait le point sur les nuances entre le service de collecte d'ordures actuelles dans les DSL et celui du nouveau contrat prévu pour 2024.

Certains membres du conseil expriment leurs inquiétudes concernant la collecte de déchets des entreprises et des allées privées.

Le maire demande aux membres de l'administration de contacter et d'informer les résidents concernés des changements.

Le directeur des services aux citoyens fera un suivi auprès du soumissionnaire concernant les préoccupations des membres du conseil. Ce point sera reporté à la réunion du conseil municipal datée le 5 décembre.

### **3.2. Rénovations - Édifice municipal de Beresford**

Le directeur général informe le groupe que la municipalité a sollicité les services de Roy Consultant pour l'analyse et l'estimation des coûts associés à la transformation de certains espaces à l'hôtel de ville de Beresford, en bureau.

### **3.3. Mise à jour - projets infrastructures**

Le directeur des services aux citoyens fait le point sur les projets de chemins et d'infrastructures qui a eu lieu en 2023, dans la municipalité.

Il fait également un survol des projets prévus pour 2024.

Le directeur général informe le groupe que la province du Nouveau-Brunswick a implanté des nouvelles lignes directrices concernant la qualité de l'air intérieur dans les arénas. Il mentionne que ce dossier peut être lourd à gérer pour les municipalités.

### **3.4. Ville jumelle – France**

Le directeur général demande l'accord du conseil municipal pour poursuivre les démarches concernant la possibilité d'un jumelage avec une ville en France.

Les membres du conseil conviennent de poursuivre avec le dossier de jumelage.

### **3.5. La période des Fêtes**

Le directeur général suggère, aux membres du conseil, d'envoyer un montant de 1 000 \$ à chaque école de la municipalité de Belle-Baie, pour acheter des cartes repas de cafétérias, pour les étudiants en besoin; au lieu du dîner traditionnel pour les employés dans le temps des fêtes.

Il mentionne qu'une pause-café sera organisée pour les employés, au lieu.

Les membres du conseil sont d'accord avec cette initiative et suggèrent que ce soit les employés de Belle-Baie qui livre les chèques aux écoles au lieu des membres du conseil.

Le directeur général suggère également que les édifices municipaux soient fermés dans la période des fêtes et que les employés soient rémunérés en temps régulier. Les employés dans l'obligation de travailler pendant ce congé seront indemnisés par temps régulier accumulé.

Ce fut le consensus des membres du conseil de fermer les édifices municipaux pendant les congés de fin d'années.

### **3.6. Commission de services régionaux Chaleur**

Le directeur général informe le groupe qu'il y a erreur dans la formule de partage des coûts. Le kilométrage pour les municipalités plus éloignées doit être supprimé de la formule.

La CSR ratifiera une résolution à cet effet.

## **4. MEMBRES DU CONSEIL**

### **4.1. Proposition - comités citoyens par quartier - conseiller G. Frenette**

Ce point fut reporter à une rencontre future.

## **5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La réunion fut levée à 19 h 33.

**X**

---

Wanda St-Laurent  
Greffière municipale